



Georges-Vanier

## RÉSOLUTION 1 - 2026.04.16

---

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : que le conseil d'établissement souhaite remettre un prix pour souligner l'engagement exceptionnel d'un élève de secondaire V lors de la Collation des grades;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de remettre un montant de 300\$, représentant le coût d'une session au CÉGEP, à un élève s'ayant démarqué durant son parcours scolaire.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : \_\_\_\_\_

Adopté par : \_\_\_\_\_

---

Direction  
d'établissement

---

Présidence du Conseil